

## Patrice Couturier

Président de la délégation régionale Bretagne





## Quels sont les enjeux majeurs pour la région Bretagne?

P.C.: Rappelons avant tout que le traitement des déchets ultimes est assuré dans les centres de stockage à hauteur de 55 % dans la région. Pour le reste, ce sont les régions limitrophes des Pays de la Loire et de Normandie qui assurent ce service. À terme, la volonté politique régionale est de devenir autosuffisante en matière de stockage de déchets non dangereux.

Concernant les échanges avec les instances régionales, nous participons aux réunions inter-régionales Grand Ouest qui nous permettent de dialoguer avec les DREAL et les conseils régionaux, élus et techniciens.

## Quels sont les enjeux prioritaires pour 2023?

P.C.: Le Conseil Régional a engagé la modification du volet « Déchets » du SRADDET dans le cadre de l'évolution globale du SRADDET. Il s'agit de prendre en compte de nouvelles réglementations, intégrant les objectifs de la loi AGEC, et également d'évaluer les besoins en capacités de traitement. L'approbation est visée lors de la session de l'assemblée régionale en juin 2023. Le travail est mené par la Région avec l'appui de la DREAL. Les EPCI en charge du traitement et les acteurs privés que nous représentons sont sollicités concernant la prospective, tant pour l'évolution des flux que pour les besoins de capacités de valorisation et traitement (créations et/ou extensions d'activités).

66 Dans le contexte de tension énergétique que nous connaissons, ces projets CSR sont très importants pour maintenir et développer l'industrie au sein de la région Bretagne. >>

## Y a-t-il d'autres projets auxquels vous contribuerez en 2023?

P.C.: La filière CSR est une filière que nous soutenons à la FNADE depuis plusieurs années. Au sein de la région Bretagne, ce sont deux projets qui ont déjà été validés par l'ADEME, qui devraient se concrétiser. Ce sont de véritables puits de chaleur industrielle, une alternative aux énergies fossiles. Dans le contexte de tension énergétique que nous connaissons, et au regard des enjeux de décarbonation de l'industrie, ces projets sont très importants pour maintenir et développer l'industrie au sein de la région Bretagne. Nous serons donc particulièrement attentifs à leur bon déroulement.

La valorisation des mâchefers issus de la valorisation énergétique fait aussi partie de nos sujets en 2023, encadrée par l'arrêté ministériel du 18/11/2021, qui fixe les contraintes environnementales à respecter. Ces mâchefers sont utilisés en substitution de granulats naturels, notamment en sous-couches de voies routières. C'est un exemple d'économie circulaire que nous souhaitons développer.